NUMÉRO - N°695

ENVOL

MONTAREM TANT QUE POIREM

Journal d'action laïque de l'Ardèche
Mensuel de la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche

DÉCEMBRE 2019
4 euros

© ***Marie-Josèphe Pastré. Automne.***
"L'histoire d'un ruisseau, même de celui qui naît et se perd dans la mousse, c'est l'histoire de l'infini" Elysée Reclus

Sommaire

Éditorial
Des citoyens de seconde zone ? 2
Actualité
Pour un accueil digne des réfugiés et des exilés 3
Disparition - Georges Murillon - *Jean-Marc Gardès* 3
Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires : ne la laissons pas disparaître - *Gilbert Klein* 4
Laïcité
L'institut du droit local alsacien et mosellan, un organisme partisan - *Michel Seelig* 5
Histoire
Souvenirs... choméracois - *Robert Descours* 5
Dans notre courrier
Instituteurs d'Ardèche - Réponses au questionnaire de Jacques Ozouf, 1962 - *Jean Nicolas* 7
Marianne et la toile - *Robert Coudert* 7
Billet d'humeur
Esquive - *Rural* 7
Culture
Les Toiles du doc - *Annie Sorrel* 8
Maguy Marin : L'urgence d'agir, film de David Mambouch - *Annie Sorrel* 8
Le dossier du mois
De l'éducation des filles - *Robert Coudert* 9
La F.O.L. Ardèche
La neige toute proche... 13
Ateliers Manger, bouger, santé préservée avec l'UFOLEP Ardèche 13
Intime, exposition du 2 décembre 2019 au 23 janvier 2020 - *Annie Sorrel* 14
Vie associative
Chomérac : l'Amicale Laïque partenaire du projet de l'école publique ! - *Anne-Marie Jacquin* 15
Société
Lumières et Obscurantisme dans la Société actuelle - *Michel Vovelle* 16
Le saviez-vous ?
Thomas Abdy à La Voulte en 1634 - *Jean-Marc Gardès* 18
Les jeux de Guy Vesson 19
Des plumes
Nue - *Annie Sorrel* 20

EDITORIAL

Des citoyens de seconde zone ?

Dans *Les Français de la Belle Époque*[1], Antoine Prost observe qu'à l'époque la société rurale était dominée par la ville, une domination qu'attestait le très ancien complexe de supériorité des citadins.

De Guizot à Jules Ferry, le combat pour l'instruction primaire reposait en toute bonne conscience sur l'évidence de l'arriération des campagnes.

Pour la Troisième République, l'école devait former les électeurs d'une démocratie. Le calcul politique était clair : en dehors de quelques territoires républicains, les notables conservateurs encadraient largement les campagnes. Les Républicains voulaient consolider une démocratie de petits paysans et les gagner à la République.

Le terme paysan était péjoratif avec un mépris affiché ; ainsi selon un délégué au congrès socialiste de 1909 : *"Ceux qui restent à la ferme sont de pauvres pèquenots incapables d'aucune expérience intellectuelle, conduits à tituber de l'église à la taverne et de la taverne à l'église."*

Ce complexe d'infériorité, Henri Michel, un historien de la Résistance l'a bien résumé : *"Devant les gens des villes, nous nous sentions des rustres, des attardés, bref des paysans."*

Qu'en est-il aujourd'hui ? Le dédain pour les paysans n'a pas disparu. Et là, il convient de procéder à une analyse plus fine des personnes que l'on dénomme ainsi. Les classes sociales existent, en effet, dans l'agriculture comme l'avait relevé Ferdinand Buisson, directeur de l'enseignement primaire de 1879 à 1896 : *"Le capitalisme et le salariat divisent la société en deux classes de fait, ceux qui possèdent sans travailler et ceux qui travaillent sans posséder."* Il advient aussi que ceux qui possèdent, qui travaillent… rencontrent les difficultés les plus grandes pour joindre les deux bouts.

La paysannerie continue à avoir mauvaise presse aux yeux notamment des sortants frais émoulus des écoles de commerce qui font la moue devant l'épithète agricole accolée à une banque.

Le mépris persiste. Une illustration : tout récemment, un rapport préconise de repêcher les étudiants en médecine un peu justes pour qu'ils s'implantent en zone rurale. Ils pourraient poursuivre leurs études contre la promesse de rester au moins dix ans dans un désert médical une fois leur diplôme obtenu. Cette piste émane de la direction du Trésor au ministère des Finances ; elle a été proposée au ministère de la Santé…

Une fleur de compassion sans doute offerte aux pelés, aux galeux qui mettraient à mal la planète selon de belles âmes qui ont la planète en bandoulière mais qui se soucient comme d'une guigne des broutilles décrites par Ferdinand Buisson.

Le lampiste a bon dos... N'est-ce pas un plouc ? Mais... Un plouc qui fait rugir l'audimat dans "L'amour est dans le pré"...

Cependant, des auteurs critiques ne manquent pas… Cette page d'*Envol* est versée au dossier.

1. *Les Français de la Belle Époque* - Antoine Prost-Editions Gallimard

ENVOL

Rédaction, Administration et Publicité *: Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche. Boulevard de la Chaumette - CS 30219 - 07002 Privas Cedex. Tél / Fax : 04 75 20 27 00. Courriel : envol@folardeche.fr / Site : www.folardeche.fr / Directeur de la publication : Gilbert Auzias*

Comité de parrainage : *Claude Barratier - Gaby Beaume - Pierre Bonnaud - Jean-Jacques Chavrier - Robert Coudert - Jean Coulomb - Mireille Coulomb - Martine Diersé - Jean Fantini - Jean-Louis Issartel - Roger Mazellier - Yves Paganelli - Henri Peña-Ruiz - Pierre Présumey - Francesca Solleville - Pierre Veyrenc - Charles Volle.*

Comité de rédaction : *Gilbert Auzias - Martine Bermond - Daniel Calichon - Alain Condemine - Claude Esclaine - Jean-Marc Gardès - Marc Lantheaume - Daniel Mayet - Mireille Ponton - Annie Sorrel - Denise Vesson - Guy Vesson.*

Imprimeur : *Imprimerie Cévenole 07000 Coux / Tél. : 04 75 64 18 60 / CPPAP n° 0315 G 79519*

Abonnement : *1 an : 40 € - de soutien : 60 € - le numéro : 4 €*

Pour un accueil digne des réfugiés et des exilés

Les associations de solidarité et les collectifs citoyens s'inquiètent de la multiplication des contrevérités et postures démagogiques dans l'espace public, loin des réalités vécues par les personnes réfugiées ou exilées et des associations qui les accompagnent au quotidien. Pour certains, la France serait "trop généreuse" et "attractive" dans ses procédures d'accueil : la réalité est pourtant tout autre.

Le droit d'asile est aujourd'hui malmené par une nette dégradation des conditions d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile du fait d'un sous-dimensionnement chronique du parc d'hébergement (CADA et HUDA) pourtant dédié à ce public. Le ministère de l'intérieur chargé de cette politique admet lui-même qu'un demandeur d'asile sur deux, soit près de 100 000 personnes, n'accède pas à un hébergement et à un accompagnement dans le dispositif national d'accueil faute de place disponible.

À cette situation déjà dramatique, s'ajoute le durcissement des conditions d'entrée dans l'hébergement des personnes sans-abri dénoncé par certaines associations : instruction de l'État demandant aux associations de trier les personnes et familles sans-abri en fonction de leur statut administratif, circulaire demandant au 115 de ficher les demandeurs d'asile et les réfugiés hébergés en vue d'une transmission au Ministère de l'Intérieur sans se soucier du consentement des personnes...

La Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche s'émeut du durcissement de l'accueil, qui viole le principe légal d'accueil inconditionnel dans l'hébergement d'urgence et partage les préoccupations de RESF Ardèche (Réseau d'Éducation Sans Frontières) qui en appelle aux élus et pouvoirs publics dans sa lettre ouverte qui lui a été communiquée.

Avec elle, elle demande aux élus de s'emparer de ces réalités de terrain pour formuler des propositions qui garantissent le respect des droits fondamentaux de toutes les personnes en situation de précarité présentes sur le territoire national.

Cela suppose des mesures volontaristes de création de places d'hébergement de qualité et de production de logements accessibles sur l'ensemble du territoire afin que personne ne soit contraint de vivre à la rue et que les pouvoirs publics puissent enfin engager, aux côtés des associations, un programme de résorption des campements indignes qui font honte à la République.

DISPARITION

Georges Murillon

Inauguration du Tchièr

Il y a une vingtaine d'années de cela, un homme est venu m'accoster un quinze août, à la fin de la foire de Borée, pour me dire qu'il voulait écrire un livre. Je ne le connaissais pas du tout. Je l'ai félicité pour son idée et l'ai encouragé à poursuivre. C'est là qu'il m'a demandé mon aide. *"Pour écrire quoi ?"* lui ai-je demandé. *"Pour raconter le combat que j'ai mené pour faire rouvrir l'école publique de mon village..."*. Le témoignage d'une lutte, gagnante, pour un service public... L'idée m'a tout de suite séduit et j'ai aussitôt accepté.

Il s'en est suivi plusieurs rencontres de travail pendant lesquelles j'ai découvert l'homme. Nous n'avions pas le même âge, venions de milieux différents, après des parcours différents. Mais sa ténacité et son obstination, sa créativité et son imagination, son engagement et sa résolution pour le service public, les services publics, le village de Borée, la défense de la ruralité... m'ont tout de suite conquis, moi qui étais déjà engagé dans mon administration d'État. Un élu qui avait une parole forte pour affirmer ses idées devant les officiels…

Nous étions tous deux sur la même ligne. Un livre est venu, édité peu de temps après par la F.O.L. Ardèche[1]. Et j'ai continué à voir Georges, *"en vrai"*, tous les 15 août à Borée, ou bien dans des films documentaires et militants, toujours engagé pour la défense des services publics : la Poste, l'énergie, l'hôpital… Georges m'avait même fait part d'un projet pour reprendre et réactiver les bureaux de poste des communes rurales, après la fin du réseau postal…. D'un autre encore pour développer des sports de glace... Et puis il y a eu cette inauguration du Tchièr de Borée[2], boudée par les officiels, dont tu n'étais pas peu fier... Et puis, dans cette enceinte magique, le mariage de Serge et de Fabienne. Ta fierté, aussi, de m'annoncer certain jour, l'existence de deux musées sur ta petite commune rurale... L'art et la révolution derrière le Gerbier-de-Jonc ? Georges, je suis sûr que tu continueras longtemps à hanter, à habiter ces lieux qui t'avaient tant séduit et que tu as tant chéris...

Jean-Marc Gardès

1. "Le réveil des volcans : Borée, village en Montagne ardéchoise se révolte pour la réouverture de son École de la République / entretiens avec Jean-Marc Gardès". 154 pages, F.O.L. Ardèche, mars 2008. Textes saisis par Arlette Murillon, avec un dessin de couverture de Karine Bonjour, fille de Georges.

2. Voir l'article de Georges Murillon publié dans Envol, « Le Tchièr de Borée », dans lequel l'initiateur du projet présentait cette belle réalisation. Envol n° 564, novembre 2006.
Entiché par tous les moyens à redonner vie à ce pays, ce diable d'homme avait œuvré, avec succès, à relancer la culture d'une variété ancienne de pomme de terre : la violine de Borée. Et pour assurer la commercialisation du précieux tubercule, il avait commis un livre avec le journaliste Jacques Bertinier paru en 2009 aux Éditions de la Taillanderie : "La violine de Borée et sa cuisine".

Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires : ne la laissons pas disparaître !

Le cercle laïque pour la prévention du sectarisme et la F.O.L. Ardèche, Fédération départementale de la Ligue de l'enseignement, ont toujours mené depuis une quinzaine d'années un combat commun contre le sectarisme. Nos deux associations sont concernées au premier chef par le projet qui devrait se concrétiser d'ici la fin de l'année 2019 et qui verrait la dissolution de la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires et son absorption par la cellule du Ministère de l'Intérieur dédiée à la radicalisation.

Pour rappel, en 1992 un arrêt du conseil d'État reconnaissait la légitimité d'une subvention de l'État au Centre contre les manipulations mentales, en raison des dangers que les groupes communément appelés sectes en reprenant les termes de la Haute Assemblée, faisaient courir à la population, et à la jeunesse en particulier.
La Cour européenne des droits de l'Homme n'a pas condamné la France lorsqu'elle fut saisie de la requête par laquelle fut contestée la reconnaissance d'utilité publique de l'UNADFI (1998) : *"la Cour souligne que la liberté de religion garantie par l'article 9 de la Convention n'inclut pas un droit d'être à l'abri des critiques, la liberté d'expression constituant également un droit fondamental dans une société démocratique."*
Puis, suite au rapport Guyard sur les sectes en France, fut créé l'Observatoire Interministériel des Sectes. La mission interministérielle de lutte contre les sectes lui succéda ; elle fut ensuite remplacée par la **Miviludes** que nous connaissons. Nous avons très régulièrement été amenés à solliciter les personnels de la Miviludes et nous ne pouvons que nous féliciter de leur disponibilité, de leur expertise comme de leur réactivité. L'implication de ses fonctionnaires, leur sérieux et leurs avis toujours fermement et soigneusement nuancés, nous ont toujours été infiniment précieux, comme sont devenues précieuses toutes leurs publications.

Qu'il me soit permis d'apporter un témoignage. L'un des arguments parfois avancés était une préconisation de la Cour des Comptes. Avec une poignée de conseillers, la Mission est-elle une charge aussi lourde ? Nous avons tous été amenés à saisir à un moment ou un autre ses agents. Nous avions toujours des retours assez rapides, agrémentés en guise d'introduction de la formule suivante : *"Comme vous le savez et conformément au principe de laïcité, la Miviludes s'interdit de porter quelque jugement de valeur que ce soit sur les doctrines, les théories ou les croyances en tant que telles, son objet étant de dénoncer systématiquement les dérives sectaires et de lutter contre elles. Le seul contenu doctrinal n'étant pas suffisant pour caractériser un risque de dérive sectaire, le travail de vigilance et de lutte mené par la Miviludes prend appui sur la concordance de certains critères de dangerosité que vous connaissez parfaitement."*

L'argument d'une meilleure utilisation des fonds publics, venant des magistrats financiers, ne tient pas. Se priver de fonctionnaires qui ne comptent pas leurs heures, qui ont acquis en se passionnant pour leur travail une expérience irremplaçable, n'est-ce pas là une forme de gaspillage ?

Et des retours étaient parfois envoyés par courrier électronique à des heures qui excédaient largement les horaires habituels imposés à un fonctionnaire ! La F.O.L. Ardèche, Fédération départementale de la Ligue de l'enseignement a également eu l'occasion de les apprécier.
Alors non, non et non ! L'argument d'une meilleure utilisation des fonds publics, venant des magistrats financiers, ne tient pas. Se priver de fonctionnaires qui ne comptent pas leurs heures, qui ont acquis en se passionnant pour leur travail une expérience irremplaçable, n'est-ce pas là une forme de gaspillage ? Il nous semblerait qu'ici la Cour des comptes ait fait un geste politique et non pas un effort d'amélioration de l'utilisation des finances publiques. Et le Gouvernement en suivant ces préconisations, si préconisations il y a eu, encore plus. Mais il y a plus grave encore. L'une des tâches qui incombent à la République, c'est la protection des plus faibles. Peut-être excédons-nous notre objet statutaire, mais par notre expérience militante dans ce cadre nous nous sentons fondés à penser que nous assistons en ce moment à une régression du rôle de l'État dans cette mission régalienne.

Aujourd'hui le gouvernement détricote un outil destiné à prévenir l'emprise mentale, à aider des victimes et leurs familles, et à être l'interface entre les associations de défense comme la nôtre et l'administration. Pour défendre les libertés individuelles ? Peut-être s'agit-il alors de défendre *"le renard libre dans le poulailler libre"*.

Supprimer la Mission, c'est abandonner l'aide aux victimes d'emprise, d'embrigadement. C'est pour nous une atteinte à la liberté de penser , donc à la laïcité. Et du fait des multiples atteintes générées par les dérives sectaires au droit du travail (pouvant mener à la servitude volontaire) à l'intégrité psychique et physique des personnes, c'est une atteinte aux droits de l'homme. Et faut-il rappeler que c'est le droit du travail, auquel nous sommes attachés, qui a maintes fois permis de protéger les personnes sous emprise qui, sous couvert de bénévolat, ont été privées de leurs droits sociaux, voire de leurs droits fondamentaux ?

Nous savons que nous pouvons compter sur la solidarité de nos amis de l'association noiséenne de défense et de protection contre les sectes en Seine-Saint-Denis. Même si la décision annoncée est suivie d'effet, (nous espérons encore un revirement), le CLPS et La F.O.L. Ardèche, Fédération départementale de la Ligue de l'enseignement, comme l'association noiséenne ne relâcheront pas leurs efforts en vue d'un rétablissement de cette instance qui nous a donné, il nous importe de le rappeler avec force, entière satisfaction.

Gilbert Klein

L'institut du droit local alsacien et mosellan, un organisme partisan

L'Institut du Droit Local (IDL) a été créé en 1985 sous une forme associative avec la participation des principales collectivités publiques des trois départements de la Moselle et du Rhin. Son financement est toujours aujourd'hui, pour l'essentiel, assuré par des cotisations et subventions publiques.

Les autorités locales, mais aussi nationales, considèrent cet organisme comme une référence juridique de premier ordre pour ce qui concerne les régimes dérogatoires au droit national. C'est ainsi que le décret de 2014 (signé J.-M. Ayrault) qui institua la très officielle Commission du Droit Local a confié à l'IDL le secrétariat de la nouvelle instance…

Or, si l'IDL a effectué un important et très utile travail de compilation, classement et traduction des textes parfois peu accessibles et en langue juridique allemande, force est de constater aujourd'hui qu'il est devenu essentiellement un organisme militant : militant pour un droit territorial de plein exercice, qui pourrait évoluer indépendamment du droit français. Ce qui le conduit à adopter des postures proches de celles des mouvements autonomistes alsaciens et à défendre en particulier, becs et ongles, le régime des cultes (Concordat) et autres dispositions religieuses.

Un petit séjour sur le site Internet de l'IDL le démontre. On y découvre ce type de formulations : (http://www.idl-am.org/)

"Le droit local est ainsi devenu un élément du paysage alsacien, un marqueur de l'identité de la région, un aspect de l'épopée alsacienne dans laquelle se retrouvent tous les alsaciens de cœur. On veut garder le concordat ou les corporations parce que c'est à nous et qu'on ne supporte pas que Paris nous dise que ce n'est pas bien. […] Le droit local devient ainsi un moment de revanche à l'égard de l'intérieur : grâce à lui, nous sommes meilleurs que les (autres) Français. Mais ce besoin de valorisation ne cache-t-il pas une faiblesse. N'est-il pas en creux l'expression d'un manque ?"

Force est de constater aujourd'hui qu'il [L'institut du droit local alsacien et mosellan] est devenu essentiellement un organisme militant : militant pour un droit territorial de plein exercice, qui pourrait évoluer indépendamment du droit français. Ce qui le conduit [...] à défendre en particulier, becs et ongles, le régime des cultes (Concordat) et autres dispositions religieuses.

"On perçoit dans le droit local une dimension morale ou religieuse. Bien sûr, ce sont surtout les dispositions relatives aux cultes qui sont censées exprimer ce contenu éthique du droit local. […]. La question du maintien du concordat n'a pas été vécue par les populations concernées comme une simple question religieuse mais comme touchant à leur identité, à leur "être" même."

"Certaines règles de droit local ne survivent qu'en raison de leur fonction d'ersatz d'un véritable statut d'autonomie territoriale. À défaut de pouvoir s'exprimer dans les domaines qui les intéressent, les populations locales se raccrochent à des dispositions sans intérêt réel, mais qui leur permettent d'exprimer de manière "emblématique" quoique inadéquate leur volonté de sauvegarder leur identité régionale".

La dernière livraison de la Revue de l'IDL (RDL – n° 85 – septembre 2019) permet au président, Jean-Marie Woehrling (éminent juriste, ancien président du TA de Strasbourg), de commenter la récente loi instituant la Collectivité européenne d'Alsace. Il se félicite de ce que la loi *"reconnaisse une spécificité à l'Alsace"*, mais se désole qu'elle n'ait pas été dotée de pouvoirs législatifs lui permettant de faire prospérer le droit local.

Parmi les compétences qui auraient dû à son avis être dévolues à la Collectivité, il met évidemment en bonne place *"le pouvoir de définir, à la place de l'État […] la mission d'organiser l'enseignement religieux à l'école, à la place de l'administration scolaire"* !!!

Je ne trouve pas d'autre conclusion à mon propos que celle-ci : que fait la Moselle (qui n'est pas alsacienne) dans cette galère !

Michel Seelig

Bulletin d'abonnement au mensuel Envol
1 an : 40 € - Soutien : 60 €

Nom et prénom : .....
Adresse : .....
CP - Ville : ..... Email : .....

Adressez ce bulletin, avec votre règlement (chèque bancaire ou postal)
à la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche
Boulevard de la Chaumette - CS 30219 - 07002 PRIVAS Cedex

Conformément à la loi du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.

Nue

Voiler, dévoiler un corps…
Avec la pudeur d'un flou,
Avec la poésie de la pluie…

Dévoiler un corps de femme,
Cette source de rêves,
Voies des imaginaires,
Flux des phantasmes…
Le réinventer de reflets.

Repousser le malaise, les critiques,
les censures, les injures…
Le nu n'est pas impudique :
La pudeur est dans le regard.

Retrouver l'émotion de la peau
À l'effleurement subtil d'un scintillement,
Entrevoir un sein
Gorgé comme une soucoupe,
Une hanche moirée d'humus,
Retrouver l'originelle nature
Avec son odeur de terre,
Approcher l'essence…

Douceur des courbes souples,
Molles de moiteur,
Densifiées d'ombre ;
Soie souple de la peau
Palpitante…

Intime,
Infime,
Infime sensation à l'écoute d'un tressaillement,
Pudeur,
Chaleur,
Trouble…

Découvrir un sein au reflet du soleil,
L'offrir aux caresses des bulles de lumière,
L'épanouir à la chaleur de la vitre…
Oublier, rêver,
Être…

Main sur peau,
Caresse
ou possession ?
Possession, le poison,
L'opposé de l'amour qui est don.

Pourquoi ignorer cette douceur
Et faire des femmes une possession ?
Société schizophrène
Qui affiche l'impudeur et masque le naturel :
Femmes érotisées, marchandisées, ou
Femmes empaquetées sous la loi des imams.

Oser montrer un corps
Libéré des entraves,
Des voiles et vêtures,
Ce corps qui palpite et qui rit,
Riche et fragile,
Sillonné de marques et blessures de la vie,

Corps dans la juste simplicité du nu,
Sans ambages ni parures,
Dans la fragilité poétique du nu,
Nimbée de souvenirs et d'images brouillées,
Sans préjugés…

Un corps qui parfois nous échappe,
Passager clandestin de nos pensées,
Un corps parfois encombrant,
Trop pesant, trop souffrant,

Ce corps qui nous lit la vie,
Qui frémit à la brise légère du matin,
Qui frémit aux caresses,
À la main de l'enfant,
Au chat qui frôle,
Aux herbes folles qui chatouillent,
Au papillon posé,

Notre corps qui nous lie à la vie,
Enveloppe imposée
Avec laquelle il nous faut composer,
Notre interface au monde,
Notre souffrance et notre jouissance,
Notre liberté.

Annie Sorrel